

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)
Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

DELIBERATION N° DE_030323_1
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

06/03/2023 par le préfet: 06/03/2023

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusé(e)s : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Absents :

Date de convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Objet : Défense Extérieure contre l'Incendie - DETR 2023 - Annule et remplace DE_241022_1 du 24 octobre 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie. Le coût total est estimé à 190 000 € HT.

Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2023 - rubrique 8 - ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux, pour une 1^{ère} tranche de travaux s'élevant à 96 725.00 € HT.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et la 1^{ère} tranche de travaux estimée à 96 725.00 € HT
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2023 - rubrique 8 - ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux, au taux de 40 %
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Investissement prévisionnel - 1 ^{ère} tranche	96 725.00 €	
DETR - 40 %		38 690.00 €
DSIL - 30 %		29 017.50 €
CRRTE - 10 %		9 672.50 €
Autofinancement - 20 %		19 345.00 €
Total	96 725.00 €	96 25.00 €

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Affichée le : 06.03.2023 Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

